

**CA10 08 0509**

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 juillet 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Laval Demers  
Aref Salem

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement souligne le départ du directeur d'arrondissement, monsieur Serge Lamontagne, le remercie pour son dévouement tout au long de son travail à Saint-Laurent et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle carrière.

---

**CA10 08 0510**

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 6 juillet 2010.

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 6 juillet 2010.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0511**

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 1er juin 2010 et de la séance spéciale du 7 juin 2010 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 1er juin 2010 et de la séance spéciale du 7 juin 2010 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0512**

**Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h 30**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Annie Paquette, du 3640, rue McCarthy :

- Rassemblement des résidents du boulevard Toupin : lettre du 8 juin 2010 mentionnant que le boulevard Cavendish allait déboucher sur le boulevard Henri-Bourassa alors que les travaux prévus sur le boulevard Toupin au nord de la voie ferrée ne sont pas complétés.
- L'argent dépensé pour la réfection des trottoirs sur la rue McCarthy aurait plutôt pu être utilisé pour la sécurité.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous avons un programme annuel de réfection de chaussée et de trottoir. Le projet des boulevards Cavendish et Toupin relève du central. Il a communiqué avec le central pour vérifier où en sont les travaux sur le boulevard Toupin au nord de la voie ferrée.*

**Le 6 juillet 2010**

Monsieur Jean-René Adam, du 2922, rue Des Andes :

- Projet de parc à chiens au bassin des Outardes : il se plaint des nuisances qui seront engendrées (il dépose une pétition).

*Réponse (Alan DeSousa) : il est sensible à ce commentaire. Il soumettra la question à nos services*

Monsieur François Veillet, du 2904, rue Des Andes :

- Quel est le processus à suivre?

*Réponse (Alan DeSousa) : la pétition a été déposée. L'arrondissement est maintenant saisi de la question.*

Madame Agathe Bourassa, du 3300, boulevard Toupin :

- Il semble impensable que le boulevard Toupin soit aménagé avant l'ouverture du boulevard Cavendish cet automne.

*Réponse (Alan DeSousa) : selon les informations provenant du central, il y aura des retards dans les travaux du boulevard Cavendish. Il a également demandé au central l'échéancier des travaux sur le boulevard Toupin.*

Madame Lucie Verret, du 2675, rue L'Heureux :

- Elle est surprise que personne ne soit au courant des plans et devis sur le boulevard Toupin.

Madame Zarrabi Sandouk, 2886, rue Des Andes :

- Sécurité sur la rue Des Andes : des voitures font de la vitesse et il manque de présence policière.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous allons voir si on peut augmenter la présence policière. On va aussi voir avec la patrouille de sécurité urbaine. Nous soumettrons le problème au comité de circulation pour vérifier s'il y aurait des mesures à prendre.*

Monsieur André Ouellet, de la rue Des Andes :

- Il s'est fait voler ses fleurs.
- La vitesse sur la rue Des Andes : il y a même des courses la nuit.
- Il manque de rues pour sortir du projet Bois-Franc.

*Réponse (Alan DeSousa) : initialement, ce sont les citoyens qui se sont opposés à l'ouverture de l'avenue De Saint-Exupéry. Le conseil a alors promis que l'avenue De Saint-Exupéry serait ouverte à l'ouverture du boulevard Cavendish.*

Monsieur Étienne Bouillère, du 831, rue Saint-Germain :

- Sécurité sur la rue Roy : problème de vitesse et non-respect du sens unique.
- Stationnement dans le Vieux Saint-Laurent : il a constaté que des voitures de la patrouille était illégalement stationnées sur les rues Ouimet et Roy, les 23 juin et 2 juillet.

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- La question du drainage pour l'école Jean-Grou est-elle à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité consultatif d'urbanisme?

*Réponse (Alan DeSousa) : le Comité consultatif d'urbanisme va siéger deux fois. Madame Biron communiquera avec lui.*

- C'est lui qui a posé les blocs sur l'avenue De Saint-Exupéry. Il y avait un problème de camions.

---

**CA10 08 0513**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378013 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Goulet.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

*Le 6 juillet 2010*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Goulet.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0514**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Alexis-Nihon.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Alexis-Nihon.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0515**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc L'Archevêque.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc L'Archevêque.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0516**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050020 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la retenue de services de premiers soins à l'aréna Raymond-Bourque, du 1er septembre 2010 au 30 avril 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la retenue de services de premiers soins à l'aréna Raymond-Bourque, pour une période de 32 mois, soit du 1er septembre 2010 au 30 avril 2013.

ADOPTÉ.

---

*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0517**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104103002 relatif à un appel de propositions pour des projets locaux en lien avec le Plan d'action Chaméran.

ATTENDU la résolution numéro CM10 0374 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 18 mai 2010 et approuvant un deuxième projet de convention de modification à l'entente triennale 2007-2010 entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville, mettant en oeuvre et soutenant des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes et autorisant la réception d'une somme de 1 675 000 \$, pour la période du 1er juillet 2010 au 31 mars 2011;

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'Intervention de Milieu 2010-2011, une somme de 17 190 \$ est disponible pour venir en aide aux jeunes de 12 à 30 ans, plus spécifiquement aux jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale (5 999 \$) ou aux jeunes issus des communautés ethnoculturelles (11 191 \$);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser le lancement d'un appel de propositions pour des projets locaux en lien avec le plan d'action Chaméran qui seront réalisés en 2010-2011.

ADOPTÉ.

**CA10 08 0518**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699004 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de panneaux de signalisation de stationnement.

ATTENDU que dans le cadre du Plan de transport local, l'arrondissement a mandaté une firme pour effectuer une étude sur la gestion du stationnement dans le secteur du Vieux St-Laurent;

ATTENDU le diagnostic établi et les recommandations de la firme;

ATTENDU que la nouvelle politique de stationnement pour ce secteur implique des changements importants de signalisation afin de réserver des places de stationnement sur rue pour les citoyens et d'optimiser les opérations d'entretien de la voirie municipale;

ATTENDU qu'en raison du délai de deux mois encouru pour la fabrication des panneaux, un appel d'offres sur invitation a été lancé sans délai afin de respecter l'échéancier fixé pour le début de l'implantation desdits panneaux sur le territoire en septembre 2010;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'entériner le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de panneaux de signalisation de stationnement.

ADOPTÉ.

**CA10 08 0519**

Soumis sommaire décisionnel numéro 110069005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de panneaux de déneigement de type «Lexan» avec ses accessoires d'attache aux panneaux de signalisation.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

*Le 6 juillet 2010*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de panneaux de déneigement de type «Lexan » avec ses accessoires d'attache aux panneaux de signalisation.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0520**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104378016 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement des lampadaires de rues pour les années 2010 et 2011.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement des lampadaires de rues pour les années 2010 et 2011.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0521**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093011 relatif à l'octroi de contrats pour les travaux de réfection de chaussée sur diverses rue - Demande de soumissions 10-002.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	Volet 1	Volet 2	MONTANT
Asphalte Desjardins inc.	439 141,54 \$	<b>574 576,29 \$</b>	1 013 717,83 \$
<b>Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction</b>	<b>436 531,65 \$</b>	577 953,86 \$	1 014 485,51 \$
Les Pavages Dorval inc.	454 658,02 \$ (corrigé)	584 657,01 \$ (corrigé)	1 039 315,03 \$ (corrigé)
Construction Soter inc.	480 893,78 \$	608 746,83 \$	1 089 640,51 \$
Demix Construction, Une division de Holcim (Canada) inc.	494 434,35 \$ (corrigé)	627 804,78 \$	1 122 239,13 \$ (corrigé)
Roxboro Excavation inc.	538 085,64 \$	648 281,15 \$	1 186 366,80 \$ (corrigé)
Construction DJL inc.	607 708,05 \$	599 921,48 \$	1 207 629,53 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	572 091,14 \$ (corrigé)	668 378,59 \$	1 240 469,72 \$ (corrigé)
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	590 622,52 \$	676 154,84 \$	1 266 777,37 \$ (corrigé)
La Compagnie Meloche inc.	570 066,73 \$	716 919,92 \$	1 286 986,64 \$ (corrigé)
Les Entreprises Canbec Construction inc.	559 568,84 \$	732 216,55 \$	1 291 785,39 \$

*Le 6 juillet 2010*

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Demix Construction, Une division de Holcim (Canada) inc., Les Pavages Dorval inc., Roxboro Excavation inc., Les Entreprises Bucaro inc., Asphalte, Béton, Carrières Rives-Nord inc. et La Compagnie Meloche inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction** le contrat pour le volet 1 des travaux de réfection de chaussée sur diverses rue, soit les chaussées résidentielles et industrielles, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 mai 2010, totalisant la somme de 436 531,65 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Asphalte Desjardins inc.** le contrat pour le volet 2 des travaux de réfection de chaussée sur diverses rue, soit le boulevard Pitfield, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 mai 2010, totalisant la somme de 574 576,29 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 3.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1104093011 : 966 319,11 \$) :

6430.3009007.801150.03103.57201.000000.0000.105896.000000.17020.00000

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0522**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la construction de dos d'âne allongés permanents à divers endroits - Demande de soumissions 10-502.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Pavages Dorval inc.</b>	<b>47 407,50 \$</b>
Construction Soter inc.	54 180,00 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Pavages Dorval inc.** le contrat pour la construction de dos d'âne allongés permanents à divers endroits, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 7 juin 2010, totalisant la somme de 47 407,50 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1104093012 : 45 307,50 \$) :

6430.3009004.801150.03161.57201.000000.0000.132115.000000.17030.00000

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0523**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093013 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de six camions Isuzu, dont quatre avec plate-forme et deux avec caisse-utilitaire – Demande de soumissions 10-029.

*Le 6 juillet 2010*

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Centre du camion Ste-Marie inc.	469 138,55 \$
Surgenor Truck Group	490 277,57 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Centre du camion Ste-Marie** le contrat pour l'acquisition de six camions Isuzu, dont quatre avec plate-forme et deux avec caisse-utilitaire, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 2 juin 2010, totalisant la somme de 469 138,55 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104093013 : 448 357,22 \$) :  
6430.9500998.801150.03101.57401.000000.0000.131161.000000.32050.00000

ADOPTÉ.

**CA10 08 0524**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093014 relatif à l'octroi d'un contrat pour le transport et la disposition des matériaux de rejet du bassin de sédimentation Thimens pour une période de cinq ans – Demande de soumissions 10-021.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et les prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	ANNÉE	MONTANT
RCI Environnement inc.	2010	153 368,91 \$
	2011	154 795,59 \$
	2012	159 355,35 \$
	2013	162 545,91\$
	2014	165 793,95 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>795 859,71 \$</b>

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix soumis pour les années 2010 et 2013 sont des erreurs d'arrondis ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **RCI Environnement inc.** le contrat pour le transport et la disposition des matériaux de rejet du bassin de sédimentation Thimens pour une période de cinq ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 juin 2010, totalisant la somme de 795 859,71 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104093014 : 761 063,46 \$) :  
2430 0010000 304704 04371 54503 014403

ADOPTÉ.

*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0525**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093015 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de panneaux de signalisation de stationnement - Demande de soumissions 10-526.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Signotech inc.</b>	<b>40 150,92 \$</b>
Martech Signalisation inc.	43 381,82 \$

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'octroyer à la firme **Signotech inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison de panneaux de signalisation de stationnement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 29 juin 2010 totalisant la somme de 40 150,92 \$, sous la supervision de la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics.
- 2.- De financer la dépense à même le poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1104093015: 38 372,36 \$) :

6430.3009004.801150.03161.57401.000000.0000.132486.000000.17040.00000

ADOPTÉ.

**CA10 08 0526**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1100699003 relatif à une convention entre l'arrondissement et le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) pour la troisième phase du projet de lutte aux îlots de chaleur dans le parc industriel.

ATTENDU la résolution numéro CA07 080762 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2007 et octroyant une aide financière de 18 850 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) dans le cadre de ses projets environnementaux mettant en oeuvre en 2008 une campagne de plantation d'arbres sur les terrains privés des entreprises situées dans les zones particulièrement affectées par les îlots de chaleur;

ATTENDU la résolution numéro CA09 080088 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 3 février 2009 et octroyant une aide financière de 17 600 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du projet de lutte aux îlots de chaleur dans le parc industriel;

ATTENDU la troisième phase du projet de lutte aux îlots de chaleur dans le parc industriel;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- 1.- D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement et le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) pour la mise en oeuvre de la troisième phase du projet de lutte aux îlots de chaleur dans le parc industriel.
- 2.- De verser une contribution financière de 18 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE).
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1100699003 : 18 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.



*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0527**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104641005 relatif à la grille d'évaluation pour l'acquisition d'arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080067 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'arbres dans le cadre du Plan de foresterie;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'autoriser la grille d'évaluation pour l'acquisition d'arbres dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie de l'arrondissement selon les proportions suivantes : 70 % pour la qualité et 30 % pour le prix total de la soumission.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions:
  - un représentant de la Section des ressources matérielles
  - un agent technique – horticulture et arboriculture de la Division des études techniques, planification et environnement
  - un inspecteur – horticulture et arboriculture de la Division des études techniques, planification et environnement

ADOPTÉ.

**CA10 08 0528**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104093006 relatif au contrat octroyé à TGA Montréal inc. pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues (soumission 10-001).

ATTENDU la résolution numéro CA10 080430 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance du 1er juin 2010 et octroyant un contrat de 524 239,47 \$ à TGA Montréal inc. pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues;

ATTENDU que dû à un changement de concept d'aménagement de la rue Lucien-Thimens, les travaux initialement prévus sur cette rue seront réalisés sur le boulevard Pitfield, entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin St-François;

ATTENDU que la limite des travaux sur le boulevard Pitfield sera établie en respectant le montant total prévu à la soumission;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De remplacer, dans le cadre du contrat octroyé à TGA Montréal inc. par la résolution CA10 080430 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 1er juin 2010, les travaux de réfection de trottoirs et bordures initialement prévus sur la rue Lucien-Thimens par des travaux sur le boulevard Pitfield dans les limites du montant total prévu à la soumission.

ADOPTÉ.

**CA10 08 0529**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104322003 relatif à l'imputation budgétaire du contrat octroyé à Module II Construction inc. afin de prendre en compte le soutien financier reçu du fonds de soutien aux installations sportives de la Direction des sports du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville en 2009, pour un montant de 719 000 \$.

**Le 6 juillet 2010**

ATTENDU la résolution numéro CA09 080320 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2009 et octroyant à la firme Module II Construction inc. le contrat pour les travaux de réfection du chalet et de la piscine et du réaménagement paysager partiel du parc Chamberland (soumission 09-015);

ATTENDU la résolution numéro CE08 2260 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 10 décembre 2008 et accordant une autorisation de principe aux projets soumis dans le cadre d'une demande de soutien financier au fonds de soutien aux installations sportives municipales, dont les travaux de réfection de la piscine et du chalet du parc Chamberland;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'imputation budgétaire au contrat octroyé à Module II Construction inc. afin de prendre en compte le soutien financier reçu du fonds de soutien aux installations sportives de la Direction des sports du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville en 2009, pour un montant de 719 000 \$;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De modifier l'imputation budgétaire au contrat octroyé par le Conseil d'arrondissement à Module II Construction inc. à sa séance générale du 5 mai 2009 (CA09 080320) afin de prendre en compte le soutien financier reçu du fonds de soutien aux installations sportives de la Direction des sports du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville en 2009, et d'imputer la dépense de 719 000 \$ au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104322003, engagement de gestion numéro CC04322003) :

6101.7709008.801150.07165.57201.000000.0000.125775.000000.22025.00000

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0530**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102050019 relatif au programme des activités de loisirs pour l'automne 2010 et pour l'hiver/printemps 2011 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme annuel se déroulera du 2 septembre 2010 au 23 avril 2011;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- 1.- D'approuver le programme des activités de loisirs de l'automne 2010 et de l'hiver/printemps 2011 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'autoriser le chef de la Division de la culture, des loisirs et du développement social à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0531**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231006 relatif à la modification de l'entente avec Les Développements Bois-Franc inc. pour la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080473 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juillet 2009 et autorisant la signature de l'entente entre Ville de Montréal et Les Développements Bois-Franc inc. pour l'exécution des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU que l'entente prévoyait que la phase 1 comprendrait des travaux sur une partie de la rue Amédéo-Modigliani

*Le 6 juillet 2010*

ATTENDU qu'en juin 2010, la majorité des travaux de cette phase 1 a été complétée, sauf les travaux de pavage, trottoirs et éclairage qui seront transférés à la phase 2; laquelle comprend les travaux de pavage, de trottoirs et d'éclairage d'une partie de la rue Amédéo-Modigliani, faisant l'objet de la phase 1 initiale, et les travaux de la rue des Outardes au complet;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier l'entente avec Les Développements Bois-Franc inc. du 9 novembre 2009 pour la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc afin d'actualiser les phases des travaux de ce projet résidentiel - phase 3A-2, ainsi que la répartition des coûts.
- 2.- D'autoriser une dépense additionnelle de 198 998 \$, taxes incluses, suite à la révision du partage des coûts.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion numéro CC03231006 : 190 183,03 \$) :

6101.7708999.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0532**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104500019 relatif à une aide financière à la Congrégation Beth Ora pour son tournoi de golf annuel 2010.

ATTENDU que la Congrégation Beth Ora est très impliquée dans la communauté laurentienne et que son tournoi de golf vise à amasser des fonds pour poursuivre son travail dans la communauté, particulièrement auprès des jeunes et des aînés;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 600 \$ à la Congrégation Beth Ora pour son tournoi de golf annuel 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1104500019 : 600 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0533**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231009 relatif à la démolition par l'Agence métropolitaine de transport «(AMT)» d'un écran sonore du CN, à la signature d'une entente et à l'aménagement d'une gare sur le territoire de l'arrondissement.

ATTENDU la décision de l'Office des transports du Canada, en 1998, ordonnant au CN de permettre la construction d'un écran sonore permanent sur son emprise pour diminuer le bruit;

ATTENDU que le 11 juillet 2000, la Ville de Saint-Laurent a adopté le règlement numéro 1242 décrétant des travaux de construction d'un écran sonore entre la voie ferrée du CN et l'immeuble Les Châteaux de Casson – Phase III ainsi qu'un emprunt de 511 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans;

ATTENDU qu'il n'existe aucune entente entre la Ville de Saint-Laurent et le CN relativement à l'écran sonore;

ATTENDU que l'AMT a présenté, en collaboration avec l'Arrondissement, le projet d'étagement de la jonction de l'est, lors des consultations publiques tenues les 19 mai, 26 mai et 13 juin 2010;

ATTENDU que ce projet d'étagement nécessite le réaménagement de la voie ferrée et ainsi la démolition de l'écran sonore existant;

*Le 6 juillet 2010*

ATTENDU que la démolition de l'écran sonore doit être autorisée par le Conseil d'arrondissement;

ATTENDU qu'une entente doit être conclue entre la Ville et l'AMT afin de prévoir les responsabilités des parties eu égard à la démolition de l'écran sonore ainsi qu'à la réalisation de toute autre forme de construction ou de travaux visant à limiter le bruit dans le secteur concerné;

ATTENDU que la Ville désire, en échange de son autorisation à ce que l'écran sonore soit démoli, qu'un nouvel écran sonore temporaire soit érigé en remplacement;

ATTENDU la résolution CA05 080573 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 7 juin 2005 relativement à un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour construire de nouvelles habitations unifamiliales dans le prolongement du boulevard Jules-Poitras, lequel prévoit l'aménagement, par le promoteur, d'un mur acoustique aux limites de propriétés adjacentes aux voies ferrées du train de banlieue et du chemin de fer du CN;

ATTENDU le projet pour la mise en service du Train de l'Est, comptant onze nouvelles gares dont sept prévues sur le tronçon montréalais;

ATTENDU l'opportunité d'aménager une gare sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent, et ce afin de desservir les secteurs d'emplois de l'ouest de l'île ainsi que l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'appuyer le projet du Train de l'Est, et de façon plus spécifique, les travaux d'étagement de la jonction de l'Est, dans la mesure où l'AMT :
  - Construit et entretient un mur acoustique végétal permanent, ainsi que l'aménagement paysager complémentaire, le long de la rue Khalil-Gibran, partant de l'intersection des rues Khalil-Gibran et Jules-Poitras, jusqu'au boulevard Lebeau. Ce mur acoustique, ainsi que le talus sur lequel il sera implanté, devront chacun avoir une hauteur minimale de 3 mètres et être aménagés le plus rapidement possible à l'amorce des travaux d'étagement de la jonction de l'est;
  - Implante ce mur acoustique le plus près possible de la source de bruit que constitue le chemin de fer, soit en suivant la courbe de la voie ferrée afin d'en maximiser l'efficacité;
  - Coordonne l'implantation du mur acoustique privé, prévu à l'ouest de la rue Jules-Poitras, le plus près possible de la source de bruit que constitue le chemin de fer, soit en suivant la courbe de la voie ferrée afin d'en maximiser l'efficacité;
  - Prenne les moyens nécessaires pour assurer aux citoyens, sur la base du niveau de bruit défini lors des consultations publiques tenues les 19 mai, 26 mai et 13 juin, que les réductions de bruit alors annoncées soient atteintes;
  - Prenne les mesures appropriées pour assurer la protection des arbres d'intérêt existants dans l'emprise du CN et, dans les cas où cela s'avère impossible, remplacer les arbres enlevés par l'équivalent.
- 2.- D'autoriser la démolition de l'écran sonore situé entre la voie ferrée du CN et l'immeuble Les Châteaux de Casson – Phase III, à la condition que l'AMT construise et entretienne, au préalable ou immédiatement après la démolition de l'écran sonore, un mur acoustique temporaire qui préserve les citoyens de toute nuisance additionnelle, jusqu'au moment de la mise en service du nouveau viaduc éliminant le croisement des voies ferrées.
- 3.- D'autoriser la signature d'une entente avec l'AMT afin de prévoir les responsabilités de chaque partie et les modalités eu égard à la démolition de l'écran sonore ainsi qu'à la réalisation de tout autre forme de construction ou de travaux visant à limiter le bruit dans le secteur concerné.

*Le 6 juillet 2010*

- 4.- De demander à AMT de prévoir, dans les meilleurs délais, l'aménagement d'une gare à l'angle de la voie du CN et de l'Autoroute 40 afin de desservir les secteurs d'emplois du centre ouest de l'île et l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, et de permettre le lien entre la ligne du train de banlieue Deux-Montagnes et celle du Train de l'Est. Dans cette optique, l'arrondissement demande à l'AMT de réserver les budgets nécessaires à l'aménagement de cette gare dans son programme triennal d'immobilisations et au Service des infrastructures, transport et environnement de la Ville de Montréal, d'inclure au plan de transport de la Ville.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0534**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231011 relatif au versement de la contribution financière annuelle à Développement économique Saint-Laurent en vertu de l'entente favorisant l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire, pour les années 2010, 2011 et 2012.

ATTENDU la résolution numéro CA07 080758 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2007 et approuvant l'entente à intervenir avec Développement économique Saint-Laurent pour favoriser l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire, pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012;

ATTENDU que la convention avec Développement économique Saint-Laurent prévoit le versement par l'arrondissement d'une contribution annuelle de 1 132 897 \$ pour la durée de l'entente, soit du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012;

ATTENDU que cette entente établit les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à Développement économique Saint-Laurent, auquel il confie la gestion et l'organisation des services d'initiative industrielle et tertiaire-moteur sur une partie de son territoire;

ATTENDU que le CTA1073231033 du 7 novembre 2007 couvrait l'année 2008;

ATTENDU que le certificat CTA1103231011 couvre les années 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier le versement effectué pour l'année 2009;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

1.- D'autoriser le versement de la contribution financière annuelle à Développement économique Saint-Laurent en vertu de l'entente favorisant l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire de l'arrondissement, pour les années 2010, 2011 et 2012.

2.- De ratifier le versement effectué pour l'année 2009.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1103231011 : 1 132 897 \$)

2430.0010000.304711.06501.61900.016230

Les contributions pour les années 2011 et 2012 sont conditionnelles à l'attribution de l'enveloppe budgétaire pour les années 2011 et 2012.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0535**

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1102286007).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**Le 6 juillet 2010**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 mai et le 1er juillet 2010, incluant les virements de crédits et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0536**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276008 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Voyage-échange avec Lethbridge

Séjour à Saint-Laurent

Du 4 au 11 août 2010

Frais afférents

2 000 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276008 : 2000 \$) :

2430.0010000.304748.01101.53801.000000

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0537**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547114 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 680, rue Cardinal dans la zone H15-064 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un agrandissement empiétant dans la marge latérale nord.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100601);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juin 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 680, rue Cardinal dans la zone H15-064 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser un agrandissement empiétant dans la marge latérale nord, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le requérant pose de la brique dans les mêmes teintes que son bâtiment principal sur tous les murs de l'agrandissement.

*Le 6 juillet 2010*

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0538**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547097 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 7500 et 7600, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée d'une hauteur de 7,6 mètres au lieu de 6 mètres et localisée à 9,14 mètres au lieu de 12 mètres.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20081201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juin 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers -, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 7500 et 7600, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'une enseigne détachée d'une hauteur de 7,6 mètres au lieu de 6 mètres et localisée à 9,14 mètres au lieu de 12 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'il n'y ait pas une autre enseigne détachée sur le terrain voisin situé à l'est, soit au 7600, chemin de la Côte-de-Liesse.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0539**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547098 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 550, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone H18-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement du bâtiment dans les marges avant et latérales.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2010 et qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 juillet 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090701);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juin 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 550, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone H18-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement du bâtiment dans les marges avant et latérales, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, telle que représentée sur les plans d'architecture numéros A-001, A-402, A-403 et A-701, préparés par M. Jacques-Antoine St-Jean, architecte, le 4 juin 2010.

*Le 6 juillet 2010*

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0540**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547099 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 555, rue McArthur dans la zone I14-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un agrandissement dont la façade n'est pas composée d'au moins 60 % de maçonnerie.

ATTENDU qu'à l'item 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM – 20100603);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juin 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 555, rue McArthur dans la zone I14-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser un agrandissement dont la façade n'est pas composée d'au moins 60 % de maçonnerie, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'un arbre de 1,5 m de hauteur soit planté à tous les 10 m le long des rues Griffith et Locke ainsi qu'un écran végétal constitué d'une haie arbustive.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0541**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547100 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 885-889, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. g) du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100604);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juin 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 885-889, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.



*Le 6 juillet 2010*

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0542**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547113 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2415, rue Badeaux dans la zone H15-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'empiètement dans la marge avant pour un agrandissement situé en cour arrière.

ATTENDU qu'à l'item 6. i) du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2010, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20100605);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 juin 2010 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2415, rue Badeaux dans la zone H15-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement dans la marge avant pour un agrandissement situé en cour arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition qu'un écran en matériau qui s'intègre aux murs de fondations existants soit construit en dessous du solarium pour masquer l'ouverture.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0543**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547101 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la propriété située au 455, rue Petit dans la zone H17-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100602);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la propriété située au 455, rue Petit dans la zone H17-009 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0544**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547102 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la modification des ouvertures en façade sur la propriété située au 615, rue Crevier dans la zone H15-064 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

*Le 6 juillet 2010*

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100605);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la modification des ouvertures en façade sur la propriété située au 615, rue Crevier dans la zone H15-064 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les nouvelles portes et fenêtres seront en aluminium couleur « brun commercial » de la compagnie Optimax ou équivalent, le vitrage est clair.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0545**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547103 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la réparation et le remplacement de la brique des murs extérieurs des bâtiments situés aux adresses civiques suivantes; soit du 1400 au 1490, rue Élisabeth, du 1405 au 1495, rue Dutrisac et du 905 au 995, rue Tassé dans la zone H13-027 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100607);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la réparation et le remplacement de la brique des murs extérieurs des bâtiments situés aux adresses civiques suivantes; soit du 1400 au 1490, rue Élisabeth, du 1405 au 1495, rue Dutrisac et du 905 au 995, rue Tassé dans la zone H13-027 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique rouge « Riverdale Matt » et d'un mélange « Sonoma Matt » « Copper Matt » et « Champlain » de la Compagnie Hanson, ou leurs équivalents.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0546**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547104 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne oriflamme à l'étage sur la façade du bâtiment commercial situé au 977, boulevard Décarie dans la zone H16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100608);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

*Le 6 juillet 2010*

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne oriflamme à l'étage sur la façade du bâtiment commercial situé au 977, boulevard Décarie dans la zone H16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Toutefois, le requérant doit se conformer aux exigences de la réglementation relativement à l'affichage dans la vitre de la porte d'entrée du commerce.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0547**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547105 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2315, rue Patricia dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 2 juin 2010 et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue 3 février 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem -;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron -, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 2315, rue Patricia dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le requérant doit soumettre un échantillon de brique d'une couleur qui s'harmonise avec le voisinage, et ce, avant l'approbation par le Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0548**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547106 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser le remplacement de la brique de façade et l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 2415, rue Badeaux dans la zone H15-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100610);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser le remplacement de la brique de façade et l'agrandissement d'une maison unifamiliale isolée située au 2415, rue Badeaux dans la zone H15-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme montrant un solarium avec un minimum de superficie vitrée de 70% de la superficie totale du mur extérieur.

*Le 6 juillet 2010*

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre couleur « sable » de la compagnie Montréal Brique et Pierre inc., identique à la pierre existante sur la façade de la rue Badeaux, la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte couleur « brun foncé » de la compagnie BP ou équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0549**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547107 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'un étalage extérieur en façade du bâtiment commercial situé au 905, boulevard Décarie dans la zone S16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100611);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'un étalage extérieur en façade du bâtiment commercial situé au 905, boulevard Décarie dans la zone S16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'utiliser des contenants plastifiés pour l'étalage des fruits et légumes et sous réserve du respect de la réglementation sur l'affichage dans les vitrines.

L'étalage est en bois peinturé couleur bleu « Velvet Evening ».

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0550**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547108 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'un étalage extérieur en façade du bâtiment commercial situé au 1681, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100612);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'installation d'un étalage extérieur en façade du bâtiment commercial situé au 1681, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'utiliser des contenants plastifiés pour l'étalage des fruits et légumes et sous réserve du respect de la réglementation sur l'affichage dans les vitrines.

L'étalage est en bois peinturé d'une couleur brun clair « Wine Barrel ».

ADOPTÉ.

---

*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0551**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547109 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'un garage attenant dans la cour latérale d'une maison unifamiliale isolée d'un étage située au 1425, rue Barré dans la zone H13-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6 e) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100613);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'un garage attenant dans la cour latérale d'une maison unifamiliale isolée d'un étage située au 1425, rue Barré dans la zone H13-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le revêtement extérieur est en acrylique de couleur « grise » identique au revêtement du bâtiment principal existant, les coins sont traités en imitation de chaînage en revêtement acrylique couleur « blanc » identique au traitement de coin du bâtiment principal, et la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de même couleur « noire » que le bâtiment principal

ADOPTÉ.

**CA10 08 0552**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547110 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure de la façade principale du bâtiment sur la propriété située au 1285-1287, rue Hodge dans la zone B17-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100508);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification extérieure de la façade principale du bâtiment sur la propriété située au 1285-1287, rue Hodge dans la zone B17-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le mur rideau de la façade principale extérieure est recouvert de panneaux en verre clair, verre teinté « orange » de 25 % à 75 %, et verre teinté « gris foncé », le tout encadré d'un bandeau en aluminium anodisé clair et souligné par une base en parement de pierre « St-Marc ». L'entrée principale est marquée par un panneau en aluminium de couleur « orange »

ADOPTÉ.

**CA10 08 0553**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547111 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la modification de plans déjà approuvés afin de modifier la façade et intégrer une piscine intérieure à une habitation unifamiliale située au 3685, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

**Le 6 juillet 2010**

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g ) de la séance tenue le 2 juin 2010 et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 7 avril 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100404);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la modification de plans déjà approuvés afin de modifier la façade et intégrer une piscine intérieure à une habitation unifamiliale située au 3685, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans révisés soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre lisse « Sas-blanc crème » de la compagnie Sym-Tech et la toiture est recouverte de bardeaux de métal « Drifwood tille/shaker » de la compagnie Gérard Roofing technologies, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0554**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104547112 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages au 3570, chemin Bois-Franc dans la zone H07-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 2 juin 2010, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100614);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Laval Demers, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages au 3570, chemin Bois-Franc dans la zone H07-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les matériaux de revêtement extérieur du mur de façade sont en pierre Arriscraft couleur « blanc ivoire », « brun miel » et « brun foncé », les autres murs extérieurs sont en revêtement de brique Arriscraft couleur « blanc ivoire » et la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte couleur « bois de cèdre » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0555**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-27 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1094152012).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-27 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0556**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet :

- d'ajuster les ratios de stationnement pour les écoles primaires, incluant les programmes préscolaires et primaires, selon le nombre de classes d'enseignement;
- d'éliminer, dans la zone S13-026, l'obligation de fournir des cases de stationnement lors d'un agrandissement d'une école primaire, incluant les programmes préscolaires et primaires, et d'obliger 40% d'ombrage de la cour de jeux;
- d'éliminer, dans la zone S13-029, l'obligation de fournir des cases de stationnement lors d'un agrandissement d'une école primaire incluant les programmes préscolaires et primaires, et d'obliger 40% d'ombrage de la cour de jeux.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-27 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

---

**CA10 08 0557**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-28 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1104152014).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-28 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 19 juillet 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0558**

Le conseiller Laval Demers donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de :

- continger, dans la zone S16-031, à 2 le nombre de multifamiliaux « H4 » et prohiber la conversion des multi-chambres « H6 »;
- permettre les agrandissements de type solarium seulement en cour arrière et lorsqu'ils ne sont pas visibles d'une rue pour les logements adossés.

---

**CA10 08 0559**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-1 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1104152013).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-1 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 19 juillet 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0560**

Soumis le règlement numéro RCA10-08-4-1 modifiant le règlement numéro RCA10-08-4 sur les tarifs (sommaire décisionnel numéro 1103231010).

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-4-1 modifiant le règlement numéro RCA10-08-4 sur les tarifs.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0561**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950032 relatif à la nomination d'un directeur d'arrondissement et d'un directeur d'arrondissement par intérim pour la période du 10 au 31 juillet 2010.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de directeur d'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080506 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 juin 2010 et prolongeant la nomination temporaire de monsieur Claude Charette au poste de directeur d'arrondissement jusqu'au 9 juillet 2010;

ATTENDU que madame Diane Ménard, directrice des Services administratifs, a accepté d'assumer l'intérim de la fonction de directeur d'arrondissement pour la période de transition, soit jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur d'arrondissement prévue le 31 juillet 2010;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

1. D'entériner la nomination de monsieur Marc Blanchet au poste de directeur d'arrondissement (poste numéro 14529), à compter du 31 juillet 2010, pour une période de cinq ans. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.
- 2.- D'entériner la nomination en fonction supérieure de madame Diane Ménard au poste de directeur d'arrondissement par intérim, pour la période du 10 au 30 juillet 2010.

**ADOPTÉ.**

---

**CA10 08 0562**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950033 relatif à la nomination d'un directeur des Services administratifs.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de directeur des Services administratifs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'entériner la nomination de madame Véronique Doucet au poste de directrice des Services administratifs (poste numéro 14530), à compter du 7 juillet 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

**ADOPTÉ.**

---



*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0563**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950034 relatif à la nomination permanente d'une chargée de secrétariat à la Direction de l'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de chargée de secrétariat à la Direction de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la nomination permanente de madame Carole Vinet au poste de chargée de secrétariat (poste numéro 33955) à la Direction de l'arrondissement, rétroactivement au 7 mars 2005. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

**CA10 08 0564**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104893007 relatif à la nomination permanente d'une secrétaire d'unité administrative de l'aréna Raymond-Bourque à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative de l'aréna Raymond-Bourque à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la nomination permanente de madame Stéphanie Alie au poste de secrétaire d'unité administrative de l'aréna Raymond-Bourque (poste numéro 43848), à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 12 juillet 2010, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

**CA10 08 0565**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950029 relatif à la titularisation de cols bleus à l'arrondissement.

ATTENDU la lettre d'entente du 25 mai 2010 entre la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal autorisant la titularisation de quatre cols bleus de l'arrondissement selon le principe de l'ancienneté, en date du 1er mai 2010;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'entériner la titularisation, en date du 1er mai 2010, de messieurs Gianni Pellegrino dans l'emploi de soudeur-assembleur machineries lourdes (poste numéro 44448), Normand Brunet dans l'emploi de préposé à l'entretien - sports et loisirs (poste numéro 40819) et Philippe Beaudin dans l'emploi de préposé à l'entretien -sports et loisirs (poste numéro 40817), en conformité avec la lettre d'entente du 25 mai 2010 entre la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, et aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective des employés cols bleus en vigueur.

*Le 6 juillet 2010*

- 2.- D'entériner la titularisation, en date du 1er mai 2010, de monsieur Yves St-Denis dans l'emploi de préposé à l'entretien (poste 40823), conditionnellement à l'obtention d'un addendum à la lettre d'entente du 25 mai 2010 entre la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, et aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0566**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950030 relatif à la nomination d'un coordonnateur – sécurité urbaine à la Division du service à la clientèle et de la sécurité urbaine de la Direction des relations avec les citoyens.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de coordonnateur – sécurité urbaine à la Division du service à la clientèle et de la sécurité urbaine de la Direction des relations avec les citoyens;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de monsieur Alain Durocher au poste de coordonnateur – sécurité urbaine (poste numéro 45181) à la Division du service à la clientèle et de la sécurité urbaine de la Direction des relations avec les citoyens, à compter du 12 juillet 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0567**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950028 relatif à la création et la prolongation de banques d'heures de cols blancs et de cols bleus, et à deux stages en ingénierie à la Direction des travaux publics.

ATTENDU la mise en oeuvre du Plan de transport local de l'arrondissement et l'implantation d'une nouvelle signalisation;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 mars 2010 et créant une banque de 630 heures (18 semaines) dans l'emploi d'agent technique en circulation à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics;

ATTENDU la politique sur l'embauche d'étudiants professionnels de la Ville;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque d'heures additionnelle dans l'emploi d'agent technique - circulation et stationnement à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, jusqu'au 31 décembre 2010.
- 2.- De créer une banque de 1440 heures cols bleus (groupe de traitement 10), une banque de 280 heures dans l'emploi d'inspecteur en circulation (groupe de traitement 9) et de prévoir une banque d'heures supplémentaires cols bleus de 1344 heures, à la Division des études techniques, planification et environnement de la Direction des travaux publics, jusqu'au 31 décembre 2010.
- 3.- D'autoriser l'embauche d'un stagiaire en ingénierie à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues et d'un stagiaire en ingénierie la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, pour une période de 18 semaines, à raison de 35 heures/semaine et au taux horaire de 17,51 \$.

ADOPTÉ.

---

*Le 6 juillet 2010*

**CA10 08 0568**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950031 relatif à la création de banques d'heures dans l'emploi d'agent de liaison à la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que dans le cadre du plan d'action Chameran, une somme de 34 000 \$ a été attribuée pour agir en 2010 dans les secteurs maturité scolaire, jeunesse, promotion et publicité, et sécurité;

ATTENDU la demande du comité de coordination afin que 10 450 \$ soit associés au secteur jeunesse et utilisés pour embaucher un agent de liaison – organismes culturels, sportifs et de développement social;

ATTENDU que cet agent aura pour mandat principal de préparer, promouvoir, réaliser et animer un programme d'activités de mobilisation et d'information auprès des résidents du quartier;

Proposé par le conseiller Laval Demers;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'autoriser la création d'une banque d'heures dans l'emploi d'agent de liaison – organismes culturels, sportifs et de développement social (poste numéro 706510) à la Division de la culture, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la période de septembre à décembre 2010, pour un total de 350 heures.

ADOPTÉ.

---

**CA10 08 0569**

Dépôt du *Bilan du programme Éco-quartier 2009 à l'arrondissement de Saint-Laurent* par le Centre de recherche et d'action pour le bien-être environnemental (C.R.A.B.E.).

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA10 08 0570**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 30**

Le maire Alan DeSousa souhaite la bienvenue au chef de division de la Sécurité incendie de Montréal, monsieur Claude Arseneau.

Il remercie monsieur Claude Charette pour avoir assuré l'intérim à la direction de l'arrondissement et souhaite la bienvenue à monsieur Marc Blanchet qui a été nommé au poste de directeur d'arrondissement à compter du 31 juillet 2010.

La conseillère Michèle D. Biron remercie également monsieur Claude Charette pour son travail à l'arrondissement. Elle souligne la participation du conseiller Aref Salem au voyage-échange avec la ville de Lethbridge et lui souhaite un bon voyage.

Le maire Alan DeSousa remercie l'équipe des travaux publics pour son travail lors des nombreuses activités qui se tiennent durant la saison estivale, entre autres le championnat provincial d'athlétisme qui a eu lieu les 25, 26 et 27 juin où 800 jeunes du Québec ont séjourné à l'école Émile-Legault.

Il informe l'assemblée des actions prises suite aux inondations de 2009, soit la production d'un dépliant informatif sur les clapets qui sera disponible sous peu, les mesures de télémétrie de l'eau et un montant de 140 000 \$ investi pour des bassins de rétention pour la Ville.

---

**CA10 08 0571**

**Deuxième période de questions du public, de 21 h 50 à 21 h 59**

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Marie Barette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Elle demande des précisions sur les points suivants :
  - 20.08 - elle voudrait des lampadaires dont la lumière est dirigée vers le sol;

*Le 6 juillet 2010*

- 20.09 - la chaussée sera-t-elle faite cette année sur le boulevard Côte-Vertu, entre les boulevards Cavendish et Marcel-Laurin?
- 30.05 – préservation des arbres existants.

Monsieur Christian Desjardins, du 1730, rue Lépine :

- Les jeux d'eau ne fonctionnent pas aujourd'hui au parc Saint-Laurent.

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Les heures des piscines et des jeux d'eau seront-elles modifiées pendant la canicule.

*Réponse (Alan DeSousa) : c'est ce qui sera sous étude, les mesures seront dévoilées demain.*

---

**CA10 08 0572**

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---